

CHAMPFROMIER

Le projet d'ouverture d'une carrière d'extraction de roche massive à Montanges et Champfromier continue à faire des vagues. Alors que Montanges subordonne le projet à la création d'une déviation, Champfromier organise une consultation publique sur la question le 29 novembre. L'association Le Sureau, hostile à la carrière, se mobilise.

Le Sureau plus que jamais engagé dans le combat contre le projet de carrière

A l'approche de la consultation publique organisée par la commune de Champfromier le 29 novembre au sujet du projet de carrière sur le site d'En-Bochet, et de la prochaine réunion publique du 6 novembre*, le Sureau, opposé au dit projet, se mobilise plus que jamais pour informer la population de ses inconvénients et nuisances. Emmanuelle Ackermann, trésorière, et Michel Causse, vice-président, répondent à nos questions.

- Quel sont pour vous les arguments majeurs contre la réalisation de ce projet ?**

Il constitue une injustice fondamentale, en ce sens qu'il sacrifie purement et simplement la vocation touristique de la vallée, le confort et le cadre de vie exceptionnel de ses habitants. Ce qui constitue une incohérence flagrante dans l'aménagement global du territoire, cela paradoxalement au moment même où se met en place sur le territoire CCB (Union nationale des carrières) un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) !

Par ailleurs, il va défigurer un site privilégié pour fournir en matériaux le Pays de Gex et la Haute-Savoie : pourquoi des carrières n'ouvrent-elles pas précisément sur ces territoires consommateurs de matériaux ? Le Pays de Gex dispose, on le sait, de huit sites potentiels de roche massive. Interrogeons-nous encore sur l'absence de passerelles entre le SCOT du Pays de Gex et celui du Bassin Belle-gardien.

Il n'y a aucune raison pour que Montanges et Champfromier subissent 30 ans de nuisances et d'attentat contre leur environnement au profit d'une entreprise et de territoires extérieurs. De plus, la problématique des carrières dépasse largement le cadre du territoire local, il dépasse même celui du département, où au passage le schéma départemental des carrières n'est toujours pas finalisé : il s'agit d'une question de niveau régional.

- Vous allez avancer la question des nuisances ?

Nous disposons de nombreux autres arguments. La RD14 qui relie la carrière à la RD 1084 est instable : supportera-t-elle longtemps les 90 camions/jour minimum qui viendront s'ajouter au trafic existant et à ceux qui, hors flotte Famy, viendront s'alimenter à la carrière ?



Le tout sans parler de ces camions chargés de 25 tonnes de matériaux, qui, roulant à 40 km/h, accroîtront le danger de la circulation. Les temps de parcours seront allongés pour tout le monde et notamment pour les services de secours... La déviation, si elle se fait, ne résoudra pas tous les problèmes, loin de là !

Le plus absurde, dans tout ça, c'est que l'UNICEM (Union nationale des carrières) reconnaît elle-même que la rentabilité d'une carrière décroît au-delà de 20 km, et que le prix du matériau est multiplié par deux au-delà de 50 km !

- Le projet de carrière était au départ une question montangère ; comment Champfromier s'y trouve-t-il impliqué ?

Si le projet a bien démarré à Montanges, il est rapidement devenu aussi celui de Champfromier. Cela figure noir sur blanc dans le projet de convention tripartite entre Champfromier, Montanges et Famy, déposé en sous-préfecture de Nantua le 21 avril 2006. Le projet du carrier s'étend bien sûr les deux communes.

- Montanges et Champfromier n'ont-ils rien à gagner dans cette affaire ? Rappelons que Montanges avait mis en 2004 sur la place publique la possibilité d'un projet de carrière justement pour des raisons économiques, sa principale ressource en TP, Entremont, étant alors en grande difficulté. L'argument était qu'il fallait bien assurer des ressources de substitution à la commune pour qu'elle puisse assumer ses devoirs envers ses habitants...

La carrière n'emploiera pas plus que 3 à 4 person-

nes. Sur la base maximum de 225 000 tonnes extraites par an, elle ne rapporterait, via la taxe de forage qui n'est qu'une indemnisation pour l'utilisation des terrains, qu'environ 74 000 euros par an à Montanges, et 38 000 euros à Champfromier. Pas de quoi pavoiser en comparaison des nuisances induites. Surtout quand on sait que ces sommes ne constituent que 3,3 % du chiffre d'affaires du carrier, qui lui gagnera environ 101 millions en 30 ans.

Le jeu en vaut-il la chandelle quand on connaît les frais de voirie qui vont être générés pour les collectivités par le déclassement de la RD14 en voirie communale ?

Il faut se poser la question de savoir si Champfromier, qui rentre actuellement en TP 490 000 euros (cumul depuis 2000 : 4 366 000 €), auquel il faut ajouter 110 000 euros de ventes de bois, doit sacrifier la qualité de son cadre de vie pour de si maigres retombées...

N'oublions pas encore que Montanges, qui fournit 21 % du lait à la Fromagerie de l'Abbaye, et Champfromier, qui en fournit 22 %, vont perdre d'utiles surfaces agricoles. La coop pourrait s'en retrouver fragilisée.

Pour terminer sur ce chapitre financier, qui paiera, enfin, la fameuse déviation ? Chiffrée à 5 millions en 2004, elle l'est aujourd'hui à 10 millions, et d'après nos sources le conseil général et le carrier ne sont pas d'accord sur le pourcentage de leur participation respective...

- Vous êtes bien au fait du dossier. Y identifiez-vous des carences ?

Plusieurs. Tout d'abord, il n'y a pas d'urgence à ouvrir une carrière : nous sommes situés en zone "Michaïlle-Va-

lromey", reconnue comme excédentaire. Génissiat produit 225 000 tonnes par an, Lancrans 425 000 tonnes. Les données sur lesquelles repose le dossier datent de 2004 et la donne a changé : avec la crise, il y a moins de besoins. Et les gros travaux de la région arrivent en fin de réalisation.

Sur le dossier toujours, nous constatons qu'il est vide à propos de la faune et de la flore. L'étude sur l'impact hydrologique, elle, a été réalisée en période de sécheresse, ce qui n'est pas représentatif.

Nous jugeons les essais de minage insuffisants pour émettre un avis ; l'impact acoustique est difficilement mesurable, car il faudrait le faire en situation d'exploitation ; n'oublions pas que les montagnes forment de formidables caisses de résonance, et que dans certaines conditions, on entend à Champfromier l'animation du stade de Prébasson, les travaux de la Crotte, et même parfois le bruit de la carrière de Lancrans ! Idem pour les nuisances liées aux poussières, elles ne peuvent être mesurées qu'en situation d'exploitation.

Par ailleurs, la Frapna, le Cora faune sauvage et le Parc naturel du Haut-Jura n'ont pas encore donné leur position : ils sont en attente de compléments d'informations sur l'étude préalable, jugée insuffisante.

Quels espoirs avez-vous que ce projet ne se réalise pas ?

La délibération de Montanges subordonne la réalisation de la carrière à celle d'une déviation qui évite le village. Si la déviation ne se fait pas, la carrière est caduque, même si le dossier est accepté par la préfecture.

Or, le conseiller général Guy Larmanjat indiquait à la réunion publique du 9 octo-

bre que la création d'une déviation était très complexe : il y a la question de l'expropriation des propriétaires fonciers, l'accord à trouver entre le conseil général et le carrier sur le financement, la priorisation des dossiers départementaux... Bref, le conseil général qui doit tenir compte des nombreuses priorités départementales, ne pourra peut-être pas placer Montanges en haut de la liste. Et puis, dans les meilleures conditions, en tenant compte des temps administratifs et financiers, le dossier déviation prendrait au bas mot cinq ans...

Quel est le rôle et la valeur d'une consultation publique locale ?

Il s'agit d'une aide à la décision du conseil municipal, qui quoi qu'il arrive reste maître de sa décision, en fonction de l'intérêt général. Le Sureau tient à signaler qu'il n'appartient qu'au maire de bien vouloir élargir la consultation de la liste électorale de base à la totalité des résidents, français et étrangers, de plus de 18 ans. Ce que nous souhaitons, évidemment pour respecter chaque habitant. La chose peut être très simple à réaliser en installant une deuxième urne pour les résidents non inscrits sur la liste électorale. Nous souhaitons également, comme promis lors des vœux, que le conseil suive l'indication donnée par la consultation publique du 29 novembre prochain...

Si le conseil municipal de Champfromier dit non, le projet peut-il quand même se faire, le conseil de Montanges ayant voté pour à la condition que l'on sait ?

On peut considérer que le projet deviendrait tout de suite moins intéressant pour le carrier, car les enjeux géologiques, à savoir les gise-

ments de roche massive, sont situés essentiellement sur Champfromier. Dans 30 ans, la partie montangère serait épuisée, tandis que Champfromier disposerait encore de réserves jusqu'au camping et aux abords de la salle des fêtes ! Qu'est-ce qui empêcherait le carrier de demander une extension de l'autorisation d'exploiter ? C'est pourquoi la position de la commune de Champfromier est déterminante.

Quelles sont vos craintes et vos vœux concernant la formulation de la question et le mode de scrutin ?

Nous espérons que la question sera précise, claire, sans ambiguïté. Il ne s'agit pas d'une extension du projet de carrière de Montanges sur Champfromier, mais d'un projet sur Montanges et Champfromier.

D'ailleurs, l'extraction ne commencerait-elle pas sur Champfromier ?

Pour l'heure, aucun dossier d'ouverture de carrière n'est encore en instruction et validé, et il y a des conditions suspensives importantes.

Quels sont pour vous les objectifs de la réunion publique du 6 novembre prochain ?

Il s'agit de faire venir le maximum de monde, de Champfromier et de l'extérieur, car c'est toute la vallée qui est concernée, afin d'écouter les acteurs, promoteurs et détracteurs du projet. Il est indispensable que le débat éclaire les gens sur les véritables conditions et enjeux du projet, afin que ceux qui devront se prononcer se déterminent en toute connaissance de cause.

Nous l'avons dit, nous le répétons, le Sureau se bat contre un projet, et non contre des personnes. Nous aimerions encore que ce débat se prolonge au sein du conseil communautaire.

Imaginons que, quel que soit le résultat de la consultation publique, le projet de carrière soit accepté quand même, que fera le Sureau ?

Le Sureau continuera sa lutte par tous les moyens légaux dont il disposera et répondra présent à chaque étape du projet.

Interview réalisée par Gilles Moine

* A 18 h 30 à la salle des fêtes de Champfromier.

**Le projet actuel s'étend sur 15 hectares répartis sur les deux communes, ce qui représente 21 terrains de football. Sur Champfromier, la carrière sera à 525 mètres du camping, soit la distance de l'église à la salle des fêtes.